

MAIRIE



DE MANE

## Objet : Projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Mane, du 11 Mars 2019 au 12 Avril 2019 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Madame Marie-Jeanne KERVEGANT-GOTTA, a été désignée commissaire enquêteur titulaire par le Président du Tribunal Administratif de Marseille.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie aux heures d'ouverture habituelles et pendant la durée de l'enquête du 11 Mars 2019 au 12 Avril 2019 inclus :

- Lundi et Mercredi de 8h à 12 h et de 14h à 18 h,
- Mardi et Jeudi de 8h à 12 h
- Vendredi de 8h à 12 h et de 14h à 17 h
- À l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie, Place de l'Eglise 04300 Mane.

Le dossier du Plan Local d'Urbanisme sera accompagné de l'avis des personnes publiques associées et des notes en réponse à ces avis. Ce dossier intègre une évaluation environnementale qui figure dans le rapport de présentation. L'avis de l'autorité environnementale n'a pas été rendu dans les délais. Il est donc tacite.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir un exemplaire papier du dossier d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet [www.mane-en-provence.com](http://www.mane-en-provence.com). Un poste informatique, avec accès internet, sera mis à la disposition du public à la mairie de Mane.

## Objet : Projet de Plan Local d'Urbanisme / Avis d'enquête publique (suite)

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à :

- [mairie@mane-en-provence.com](mailto:mairie@mane-en-provence.com)
- [www.mane-en-provence.com](http://www.mane-en-provence.com).

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le Lundi 11 Mars 2019 : de 8h à 12 h et de 14h à 18 h,
- le Samedi 23 Mars 2019 : de 9h à 12 h,
- le Mercredi 3 Avril 2019 : de 8h à 12 h et de 14h à 18 h,
- le Vendredi 12 Avril 2019 : de 8h à 12 h et de 14h à 17 h,

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet [www.mane-en-provence.com](http://www.mane-en-provence.com).

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur JACOD, Conseiller Municipal, à la mairie.

MANE, le 13 Février 2019



Le Maire de MANE

Jacques DEPIEDS